



## Assemblée Générale 2006 du CNGA

### Compte rendu de l'AG des 7 et 8 juin 2006

L'Assemblée Générale du CNGA de l'année scolaire 2005-2006 s'est tenue à Paris, dans les locaux de la CFE-CGC.

Elle s'est ouverte le mercredi après-midi avec les travaux des **commissions**. Cette année a été riche en cogitations, débats et propositions suite aux différents mouvements sociaux, à la définition du socle commun instauré par la Loi d'orientation du 23 avril 2005 et à l'instauration, l'année prochaine dans chaque établissement, d'un conseil pédagogique. Les thèmes abordés par les commissions n'étaient pas sans rapport avec les changements annoncés tout au long de l'année. Nous avons donc « planché » sur une introduction générale aux motions rappelant nos principales préoccupations et expliquant notre démarche syndicale, puis sur les motions suivantes : **le socle commun**, la nécessité d'**adapter le système scolaire et de trouver des dispositifs différenciés permettant de résoudre l'inadaptation**, la réforme nécessaire de l'orientation que nous traitons dans la motion **De l'éducation à la formation professionnelle** pour répondre de façon plus adéquate aux attentes des élèves et aux problèmes économiques de notre pays, sans oublier la motion consacrée à **la carrière**.

Le jeudi matin a été consacré aux ultimes discussions et mises au point des motions.

L'introduction générale et les 3 premières motions (Le socle commun, Adapter

le système scolaire et Formation professionnelle) ont été adoptées presque toutes à l'unanimité. Quant à la quatrième concernant la carrière, elle sera retravaillée et présentée au CA du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2006/2007.

Jeudi après-midi, après vérification des pouvoirs, le **rapport moral** a été présenté par les membres du Bureau National.

#### I- Action syndicale courante.

1- En premier lieu, actions en direction des **adhérents** : informations, conseils, suivi des dossiers au niveau national, notamment des agrégés, pour les promotions d'échelon, listes d'aptitude et tableaux d'avancement, mutations avec un barème spécifique à chaque Académie pour la mutation intra-académique (UA 288); défense des cas individuels, avec aide, conseils et renseignements divers sur la carrière, la meilleure façon de défendre ses droits etc. par envoi de fiches, réponses brèves par téléphone ou mail ou courriers plus circonstanciés sur des situations personnelles.

2- Maintien des liens avec des **contacts**, sympathisants que nous espérons convaincre de nous rejoindre et auxquels nous envoyons l'UA de façon occasionnelle ou régulière.

3- Notre bulletin, l'**UA**, parfois en polychromie, que nous nous efforçons de

1 **Compte rendu AG**  
-AG 7 et 8 juin 2006

3 **Compte rendu CA**  
-CA 7 juin 2006

Françoise Poncet

4 **Motion d'orientation**

4 **Motion n°1**  
-Le socle commun

6 **Motion n°2**  
-Adapter le système scolaire

7 **Motion n°3**  
-De l'éducation à la formation professionnelle

faire coller à l'actualité en réduisant le temps de diffusion et que les adhérents, rappelons-le, peuvent recevoir en couleur par courrier électronique (s'ils nous ont communiqué leur adresse !) dès que la maquette est terminée. Neuf UA ont été réalisés et onze messages par internet « *Entre 2 UA* » ont été envoyés aux internautes.

4- **Site Internet**, qui continue à être visité chaque jour par un nombre appréciable de personnes que nous ne pourrions toucher par les moyens traditionnels. Nous y faisons figurer, entre autres, le fruit de nos réflexions sur les problèmes d'actualité, fiches pratiques, les UA et les communiqués de presse...

5- **Relations avec les RA** : le bureau se tient à disposition des Responsables Académiques pour afficher sur le site les renseignements particuliers concernant chaque Académie.

(Suite page 2)

**6- Elections des enseignants** : réunions d'information au ministère, recherche de candidatures, vérification des candidatures, dépôt des listes, établissement des professions de foi, visites dans les établissements et affichages, envois de documents dans les académies qui ont déposé des listes.

## **II- Les relations avec le MEN et autres instances officielles.**

**1- Audiences diverses** : audience CNGA avec le conseiller social du ministre M. Roy sur les problèmes des documentalistes et échanges sur les problèmes d'actualité (socle commun) et nouvelle audience avec E. Roy en intersyndicale avec la FADBEN sur les problèmes de la baisse du nombre de postes aux concours de professeurs documentalistes, sur la nécessité de former et d'évaluer les personnels « envoyés en documentation » suite à une diminution des enseignements dans certaines matières. Des demandes d'audiences ont été déposées auprès du ministre au nom des Fonctions Publiques et du CNGA.

**2- Observations CNGA** sur les modifications du décret de 85 sur les EPLE, sur le rapport Matringe en liaison avec le futur Conseil pédagogique, sur le socle commun et son contenu, la rénovation des filières STL et STG, sur les programmes de Français en 1ère...

**3- Demande au MEN** et à la DPE d'assouplissement des périodes de congé parental et de modification pour l'inscription à la liste d'aptitude des agrégés, 5 ans d'ancienneté dans le corps étant exigés et lettre au ministre concernant les remplacements de courte durée.

**4- Participation à un audit FP-CGC** à la Cour des comptes concernant le budget consacré à la formation.

**5- Participation enfin -au nom de la CFE-CGC- au Conseil Supérieur de l'Education (CSE)**, réunions plénières et commissions spécialisées, qui examinent projets de programmes, de décrets etc., présentation de la certification européenne des langues et du cadre européen de certification professionnelle, ce qui nous permet d'être informés et de faire entendre notre voix avec celle de la CFE-CGC dans des débats sur des sujets essentiels.

## **III- Participation aux instances fédérales et groupes de travail UFCFP**

**1- Participation active de 2 membres du BN au séminaire UFCFP** des présidents de syndicats à Porquerolles (thèmes abordés : filière des métiers, avenir du syndicalisme...).

**2- Participation à différents groupes de travail** (santé au travail...) et à la commission Education de la CESI à Bruxelles.

**3- Participation aux instances fédérales**, c'est-à-dire Comité Directeur (tous les syndicats membres y sont représentés), qui se tient quatre fois par an, et Bureau Fédéral (dont fait partie M.-E. Allainmat), qui se réunit environ une fois par mois, instances où l'on débat des grandes questions touchant la Fonction Publique, dont nous dépendons évidemment, comme les retraites, l'encadrement dans les FP, les CAP, la réforme de l'Etat...et qui permettent aussi au syndicat de l'EN que nous sommes d'avoir une ouverture sur les problèmes des autres fonctionnaires, en particulier des autres fonctions publiques.

**4- Audiences dans les ministères** autres que le MEN : participation de ME. Allainmat pour les FP-CGC au ministère de la Fonction Publique au projet de réforme concernant la formation continue, présence lors de la signature d'une convention de partenariat au ministère délégué à la promotion de l'égalité des chances.

**5- Comité de liaison FP-Education-Recherche** : dans le cadre de la Fédération, réunion avec nos collègues du Premier degré, du Supérieur et de la Recherche ; une nouvelle plaquette présentant nos différents syndicats est en cours de réalisation.

## **IV- Activités confédérales**

**1- Echanges avec la Confédération** sur le socle commun; il faut encore mentionner la contribution à titre « d'expert » du CNGA aux travaux du CES, Conseil Economique et Social, séance publique sur le Service Public.

**2- Certains de nos communiqués de presse** ont figuré dans la **Lettre confédérale**, publication de la CFE CGC.

**3- M. Savattier** représente la CFE-CGC au conseil d'administration de l'ONISEP.

## **V- Relations extérieures**

**1- Communiqués de presse** : dix-sept cette année traitant de sujets divers tels que les agressions dont sont victimes les enseignants, les remplacements de courte durée, la bivalence, la journée de solidarité, les démissions de Lafforgue du HCE et Brighelli du jury du CAPES, les manifestations lycéennes consécutives au CPE...

**2- Relations avec les autres syndicats et les associations** : Congrès de la PEEP, Conférence de presse des Autonomes de Solidarité, FADBEN et syndicats sur les problèmes des documentalistes ; défense des langues anciennes (SEL, pétitions et réunions des diverses associations qui regroupent leurs forces) ; association des présidents des associations de spécialistes et syndicats pour la défense du baccalauréat et contre le contrôle continu, AFPEP, Enseignement et Liberté, CCEFR, Sauver les lettres, APCEG...

**3- Participation aux colloques** « Pédagogies efficaces » à la Sorbonne, « Mieux orienter les élèves pour une meilleure insertion professionnelle » lors des premières rencontres sur l'éducation à l'Assemblée nationale, « La remise en question du lien familial », organisé par l'association Famille Ecole et Education, « Pas de société du savoir sans école » sous l'égide de l'association Res Publica.

**4- Participation à des salons**, petits déjeuners de presse... concernant **les nouvelles technologies** (Educ@tice, Intertice).

\* \*

**Le rapport financier** a été présenté jeudi après-midi par M. Savattier, trésorier. On remarquera que les charges et produits figurant au compte d'exploitation sont sensiblement différents des 2 années précédentes, ce qui s'explique par le fait que l'année 2005/2006 a été une année électorale avec des aides exceptionnelles et des dépenses importantes de reprographie et de transport.

**Le rapport moral** et le **rapport financier** ont été adoptés à une très large majorité.

**Une AG Extraordinaire** a été demandée par l'AG : elle se tiendra probablement le mercredi 8 Novembre 2006 et elle portera sur une révision des statuts.

#### Bureau national

Les membres du Bureau sortant se représentaient sauf Henri Charruel dont le départ en retraite a été fêté mercredi en fin d'après-midi ; nous espérons qu'Henri continuera à nous rendre visite pendant sa retraite bien méritée. Une nouvelle candidature pour le bureau national a été enregistrée, celle de Rime Fulcrand, qui

exerce dans l'Académie de Paris (Sciences de la vie et de la terre).

Les membres du Bureau national pour l'année 2006-2007 seront donc : Marie-Elisabeth Allainmat, Anne-Marie Dorandeu, Nathalie Fromager, Rime Fulcrand, Paulette Jarrige, Françoise Poncet, Michèle Prieul, Elisabeth Seillier Hosotte et Michel Savattier, le BN procédant statutairement par la suite par élection à la désignation de ses membres aux différentes fonctions.

Françoise Poncet

#### Compte rendu du CA du 7 juin 2006

L'AG a été précédée le mercredi matin du **Conseil d'Administration** du 3<sup>ème</sup> trimestre. A l'ordre du jour de ce CA, en premier lieu, comme à l'accoutumée, la préparation de l'**AG** (organisation, candidatures au BN et CA, projets de motions) ; ensuite, point sur les **décharges** (dont la liste nominative a depuis été transmise au ministère) et évolution de la **situation financière** de notre syndicat depuis le précédent CA avec proposition pour l'augmentation des cotisations 2006/2007; comptes rendus des activités académiques par les responsables présents (contacts avec les adhérents, principaux problèmes que ceux-ci ont rencontrés, relations avec les rectorats, les instances locales fédérales et confédérales etc.) ; préparation des élections des personnels de laboratoire et TOS.

Françoise Poncet



**Complément  
retraite,  
pensez PREFON**

**Informez-vous au  
0 800 208 208**

***Pensez à renouveler votre cotisation  
en utilisant le bulletin de la 4e page de  
couverture.***

**Cotisation syndicale. Déduction fiscale à 66%  
Si vous êtes soumis à l'impôt sur le revenu,  
vous ne supportez donc que 34%  
du montant de votre cotisation.**

#### CNGA

**Siège Social et bureaux  
63 rue du Rocher - 75008 PARIS  
Tél. 01 55 30 13 46  
Courriel : cnga@cnga.fr  
Internet : www.cnga.fr**

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

\*

*Président :*

**Marie-Elisabeth ALLAINMAT**

Lycée de Sèvres

*Président-adjoint :*

**Michel SAVATTIER**

Lycée E. Branly, Châtellerauld

\*

*Vice-Présidents :*

**Nathalie FROMAGER**

TZR Paris

**Rime FULCRAND**

Collège E. Delacroix, Paris 16e

**Paulette JARRIGE**

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

**Michèle PRIEUL** (Paris)

\*

*Secrétaire général :*

**Anne-Marie DORANDEU** (Paris)

*Secrétaire général adjoint :*

**Elisabeth SEILLIER HOSOTTE**

Lycée Pasteur, Neuilly/Seine

*Trésorier :*

**Michel SAVATTIER**

Lycée E. Branly, Châtellerauld

*Trésorier adjoint :*

**Françoise PONCET**

Lycée G. Eiffel, Gagny

\*

*Présidents d'honneur :*

**P. CANONNE, S. CARRAT,  
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,  
M. BOUDOU**

\*

Université Autonome  
Directeur de la publication :  
M.-E. ALLAINMAT

\*

Maquette : R. CIMA  
Dépôt légal à parution  
Commission paritaire :  
n° 1010 s 07540  
ISSN 0293-6003

\*

Ce numéro a été tiré  
à 1500 exemplaires par l'imprimerie  
PROSPER (Villeneuve d'Ornon)

\*

*La reproduction même partielle de textes  
parus dans ce bulletin est formellement  
soumise à l'autorisation préalable du Bu-  
reau National du CNGA*

## Motion d'orientation

L'AG du CNGA. rappelle son attachement au principe fondateur d'une Ecole dispensant un enseignement de qualité pour tous, qui s'adresse à la personne et ne se limite pas à la formation professionnelle ni à celle du citoyen. Cela suppose que l'Ecole assure l'acquisition, au-delà d'un socle commun de connaissances, d'une solide culture générale, humaniste, scientifique et technologique.

Cependant les évaluations internationales des systèmes scolaires (type PISA) mettent la France à un rang des plus modestes dans les pays à niveau de vie comparable ; les données statistiques du Ministère de l'Education nationale estiment à 150 000 les jeunes sortant chaque année du système scolaire sans diplôme ni qualification ; le flot montant de l'absentéisme de tous ordres, trop souvent précurseur de « décrochage scolaire », est alarmant ; surtout quasiment tous les collègues, chevronnés ou débutants, éprouvent de plus en plus de difficultés à « faire cours », à intéresser les élèves, voire même à faire travailler

« les bons élèves », au point que parfois on a l'impression que les élèves sont tous des « inadaptés », ce qui n'est guère concevable ! Et démontre que c'est l'Ecole qu'il faut adapter à la diversité des élèves.

C'est pourquoi l'AG du CNGA, interpellée par ce qu'il faut bien appeler un constat d'échec, s'est penchée, dans une réflexion d'ensemble, sur toutes les formes d'inadaptation, structurelles et conjoncturelles, et propose quelques pistes pour :

- adapter le système éducatif, en tenant compte notamment des nouvelles techniques de l'information ;
- développer les dispositifs relais qui ont fait leurs preuves ou en imaginer de nouveaux pour les différentes formes d'inadaptation au système ;
- améliorer l'orientation tout au long de la scolarité et à l'entrée de l'université.

Mais l'AG du CNGA rappelle que tout cela repose sur trois conditions préalables :

- l'instauration de règles claires de discipline assorties d'un système de sanctions appropriées ;

- la garantie du statut des professeurs et personnels non enseignants et l'amélioration de leur formation initiale et continue ainsi que de leurs conditions de travail ;

- le respect de l'autorité de l'Ecole et des professeurs qui l'incarnent, car une bonne Ecole ne peut se construire sans personnels bien formés, bien payés et bien considérés.

Le CNGA

- s'engage à poursuivre la recherche de solutions diversifiées pour contribuer à résoudre la crise de l'Education ;

- demande instamment au gouvernement de prendre des décisions qui tiennent compte des revendications légitimes des professionnels de l'Education nationale pour que le « dialogue social » ne soit pas une fois de plus une formule creuse.

## Motion n°1 Socle commun

Considérant que la Loi d'orientation sur l'avenir de l'Ecole a défini le principe d'un socle commun de connaissances et de compétences qui doit être acquis à la fin de l'enseignement obligatoire et les domaines qui en relèvent, ayant pris connaissance des avis et recommandations du Haut Conseil de l'Education, ainsi que du projet de décret définissant ce socle, l'Assemblée Générale du CNGA approuve le contenu de la note (\*) sur le socle commun transmise au Ministre de l'Education nationale par le Bureau National les 24 mai et 1er juin 2006.

L'AG du CNGA

- insiste sur la nécessité de bien distinguer le « socle commun », noyau dur des connaissances et compétences qui doivent être acquises par tous les élèves à la fin de l'enseignement obligatoire, des programmes scolaires de

l'école et du collège :

> qui, d'un côté, doivent rester plus larges, plus ambitieux et comporter un éventail de disciplines dépassant le champ des indispensables et que les professeurs sont tenus de respecter,

> et dont, par ailleurs, ne peuvent faire partie certaines compétences par nature transversales ou relevant essentiellement du comportement ;

- souligne que les conditions de la mise en œuvre du socle commun détermineront son intérêt et son efficacité, ce qui implique :

> une définition attentive des contenus en fonction de l'âge des élèves,

> la mise en place à tous les niveaux des aides appropriées pour les élèves qui peinent à acquérir certains éléments du socle,

> l'organisation d'un système de contrôle des acquis sans coefficients ni

compensation qui assure une certification rigoureuse et objective qui puisse faire autorité.

L'AG du CNGA estime enfin souhaitable

- que, pour certaines compétences, des professionnels qualifiés interviennent, aux côtés des professeurs ou en pleine responsabilité (éducation à la santé, à la sécurité, connaissance des gestes de premiers secours...),

- que l'acquisition du socle commun, qui se fera dans la majorité des cas à l'école et au collège, puisse être validée hors du cadre scolaire en étant proposée à des jeunes qui ont quitté le collège sans cette certification, ainsi qu'à des adultes, dans la perspective d'une remise à niveau ou, s'il s'agit d'étrangers, d'une meilleure intégration dans la société française.

(\*) La note peut être consultée sur le site [www.cnga.fr](http://www.cnga.fr) ou, si vous souhaitez recevoir la version papier, envoyez-nous une enveloppe timbrée à votre adresse. Depuis l'AG le décret est sorti et peut être consulté sur le site du ministère (BOEN).



## NON !

- × **aux remplacements imposés**
- × **à la multiplication des tâches**
- × **à la confusion des rôles**  
pas de professeurs à tout faire, enseignants-animateurs-psychologues-orientateurs-assistants sociaux
- × **à des inspections arbitraires**  
et des suspensions hâtives et humiliantes

## NON !

- × **à un conseil pédagogique**  
qui impose ses choix aux collègues
- × **aux pressions sur les professeurs**  
mettant en cause leur façon de noter
- × **au contrôle continu pour les examens**  
qui place les professeurs sous influence et sous tutelle
- × **aux TPE comptant pour le Bac**
- × **à l'école garderie sociale**

## POUR

- **une réduction du temps de travail**  
dont les enseignants ont été exclus
- **des rémunérations décentes**
- **un mouvement national**  
qui n'enferme pas les titulaires dans une académie
- **une véritable gestion des personnels**  
équitable, humaine, efficace
- **une réelle possibilité de « 2ème carrière »**

## POUR

- **le respect de la liberté pédagogique**  
garantie par la Loi
- **des programmes**  
qui transmettent des savoirs et une culture humaniste
- **la définition d'un socle commun**  
de connaissances et de savoirs, à distinguer des programmes du collège qui doivent rester plus ambitieux
- **un enseignement diversifié**  
qui prenne en compte dès le collège la diversité des élèves
- **une véritable filière technologique**
- **un enseignement professionnel**  
mieux adapté à ses objectifs et surtout mieux considéré
- **des décisions de redoublement**  
possibles en cours de cycle
- **des examens et diplômes nationaux**  
qui ne soient pas bradés

Conseil National des Groupes Académiques de l'enseignement public  
*Union Fédérale des Cadres des Fonctions Publiques-CGC*  
Maison de la CFE-CGC



63 rue du Rocher 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Fax 01 55 30 13 48 - e-mail [cnga@cnga.fr](mailto:cnga@cnga.fr)

## Motion n°2

### Adapter le système scolaire et trouver des dispositifs différenciés permettant de résoudre les inadaptations

#### I- AU COLLEGE

##### A- Dans le collège pour tous

L'AG du CNGA

- ne remet pas en question le collège ouvert à tous les enfants,  
- préconise des solutions différenciées répondant aux différents types de besoins, à savoir :

**a) la mise en oeuvre de diverses formules et structures** susceptibles d'assurer pour tous l'acquisition d'un « socle commun de connaissances et de compétences » ;

**L'attestation des acquis nécessaires à la maîtrise du « socle commun »** doit être, pour plus de clarté, bien dissociée du diplôme du Brevet ;

**b) des dispositifs pour les enfants trop âgés** pour rester à l'école primaire, n'ayant pas le niveau d'une entrée en 6ème ;

**c) l'adaptation des programmes et surtout des méthodes pédagogiques** au nouveau contexte d'accès à l'information et à la connaissance ;

**d) la mise en place, au moins à titre expérimental, du nouveau dispositif d'apprentissage junior** (en fait préapprentissage à 14 ans puis apprentissage junior) tel qu'il est défini dans la Loi pour l'égalité des chances ainsi que dans le Décret d'application et l'arrêté correspondants ;

**e) la généralisation en Troisième**, dans tous les collèges, avec les moyens nécessaires à leur réussite, des **modules de découverte professionnelle** (3 et 6 h) susceptibles de permettre des

choix mieux motivés de formation professionnelle ;

**f) l'instauration effective des projets personnalisés de réussite éducative** (PPRE) assortis des moyens spécifiques pour leur mise en œuvre ;

##### B- en dehors du collège

Lorsqu'aucun dispositif au sein du collège ne répond aux besoins de l'enfant, l'AG du CNGA demande que l'on encourage :

**a) les dispositifs qui, hors les murs, existent et ont fait leurs preuves**, tels que les classes ou ateliers-relais, à condition que la longueur des séjours y soit suffisante pour que les élèves comblent leurs lacunes et élaborent leur projet personnel soit de poursuite d'études soit de formation professionnelle ;

**b) de nouvelles créations dans l'enseignement public**, à l'instar des institutions privées - qui pallient l'insuffisance de l'offre publique -, d'internats où les enfants et adolescents reprennent goût à l'étude, ainsi que d'internats fermés ou foyers spécialisés pour ceux qui n'ont pas acquis les bases de la socialisation ;

**c) un apprentissage junior, choisi et non subi**, qui ne peut être l'accueil des « exclus du système » ou en voie de l'être ;

**d) l'intégration des handicapés :**

L'AG du CNGA se félicite du Décret sur la Scolarisation des élèves présentant un handicap, cherchant à rattraper le retard français en la matière, mais restera vigilante sur son application, tant en

ce qui concerne l'aménagement des locaux, l'adaptation du matériel pédagogique que la formation et la rémunération du personnel enseignant et d'assistance. L'AG du CNGA demande parallèlement le développement d'institutions publiques spécialisées pour les élèves ne pouvant être intégrés dans des établissements courants.

#### II- Au LYCEE

L'AG du CNGA demande instamment :

- que l'on mette fin à la Seconde indifférenciée, quitte à prévoir dans l'éventail des choix possibles une Seconde à orientation différée (cf. Positions et Propositions 1993 cycle à vitesse variable 6ème-5ème en 2 ou 3 ans) ;

- que le redoublement puisse être imposé par le chef d'établissement sur avis du conseil de classe à tout niveau y compris entre la 1ère et la Terminale ;

- que l'on en vienne à expérimenter la proposition CNGA d'un Baccalauréat par matières ou unités capitalisables (cf. motion AG 2001).

L'AG du CNGA demande par ailleurs, pour les élèves non francophones, que soit développé à tous les niveaux l'Enseignement de Français Langue Etrangère (FLE).

L'AG du CNGA estime que c'est seulement de cette façon que l'on mettra fin au calamiteux moule unique pour enfin construire, sur des bases solides, le collège pour tous, puis les trois voies du lycée, qui répondent, par des propositions diversifiées, à la diversité des talents.

Les motions des AG précédentes sont, elles aussi, consultables sur notre site

[www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)

# Motion n°3

## De l'éducation à la formation professionnelle

### L'AG DU CNGA constate que :

1- le but de l'éducation n'est pas uniquement la formation professionnelle et que l'on peut s'inscrire à l'université pour parfaire sa culture générale,

2- les élèves choisissent leur voie puis les étudiants leur formation en fonction de leur appétence, des possibilités qui leur sont offertes ou des filières qui leur sont fermées suite à leurs résultats scolaires ou tout simplement choisissent une voie professionnelle en fonction des opportunités économiques du moment,

3- un nombre non négligeable de lycéens, puis d'étudiants choisissent une filière pour repousser l'entrée dans la vie active, même si cette filière a peu de chance de déboucher sur une activité professionnelle,

4- d'autres, généralement les plus en difficulté, s'orientent vers des filières n'offrant aucun avenir, ce qui n'encourage pas au travail (exemple : BEP tertiaires), alors que d'autres filières débouchant sur des emplois ne trouvent pas preneurs (exemple : BEP industriels),

5- certaines filières dites sélectives, acceptent en 1<sup>ère</sup> année un nombre d'étudiants disproportionné au nombre de places offertes au concours, d'où désillusion des candidats et perte de temps,

6- des indicateurs alarmistes auraient dû inciter les responsables politiques et les acteurs de l'éducation à poser la question de l'efficacité du système d'orientation scolaire <sup>(1)</sup>.

### L'AG du CNGA estime nécessaire :

1- de poursuivre l'amélioration de l'orientation scolaire en développant tous les moyens de présentation des filières d'études et de métier. Avant toute orientation, on devrait fournir, pour chaque formation ou pour chaque diplôme préparé, les renseignements suivants :

- les métiers correspondant au diplôme,

- les chances de réussite en première année en fonction du diplôme en poche et de la mention obtenue,

- les chances d'obtention du diplôme final,

- les temps moyens de recherche avant de trouver un emploi, le type d'emploi proposé, la qualification proposée, les salaires d'embauche, les progressions sur 10 ans, bref un ensemble de statistiques qu'il serait intéressant de connaître avant de se lancer dans le cursus et, si possible, des études prospectives sur le métier,

2- de maintenir le baccalauréat comme premier grade universitaire à condition qu'il soit revalorisé. En effet, ce diplôme n'est plus un gage de réussite des études supérieures : près de 70 % d'une génération atteint aujourd'hui le niveau baccalauréat, alors que seulement 38 % de la même génération obtient un diplôme de l'enseignement supérieur, malgré les inscriptions massives à l'université,

3- de contrôler les compétences d'un candidat à une poursuite d'études. Or, depuis la loi Savary du 26/01/84 (article 14) « Tout candidat est libre de s'inscrire dans la filière de son choix », toute sélection à l'entrée de l'université est interdite. Il nous semblerait raison-

nable que chaque formation précise les pré-requis nécessaires avant toute inscription, par exemple en imposant un type de baccalauréat, et que soient prévues des passerelles et des remises à niveau pour ceux qui désirent se réorienter,

4- d'encourager financièrement (bourse ou réduction d'impôt) les étudiants qui suivent une filière peu prisée mais débouchant sur un emploi, s'ils obtiennent leur diplôme et s'ils travaillent ensuite dans le domaine pour lequel ils ont été formés<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Le taux de chômage avoisine les 10% ; chaque année, 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme, dont 60 000 sans qualification ; 20% des étudiants quittent chaque année l'université sans diplôme de l'enseignement supérieur ; les organisations professionnelles déplorent la trop forte proportion de « métiers sans jeunes » alors que, selon les chiffres de l'APEC de 2004, 54% des jeunes diplômés bac + 5 sont encore au chômage, un an après leur sortie d'études...

<sup>(2)</sup> Ceci a déjà été fait à titre expérimental pour des emplois dans le domaine du BTP dans l'Est de la France.



Consultez nos positions syndicales  
sur notre site  
[www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)

*Les seules rentrées  
d'argent du CNGA  
sont les cotisations  
de ses adhérents.*

***Pensez à renouveler votre cotisation !***  
**N'oubliez pas votre cotisation 2006-2007**

## Grâce à votre cotisation syndicale, vous êtes mieux protégé !

Le CNGA vous offre, grâce à un contrat de groupe signé par les Fonctions Publiques CGC avec la DAS au bénéfice des adhérents des syndicats affiliés, une protection professionnelle et syndicale.

En effet, vous bénéficiez :

### -d'une prestation d'information juridique,

l'assureur informe l'assuré, par l'intermédiaire d'une plate-forme téléphonique constituée de juristes compétents (Seul le CNGA peut appeler pour répondre à votre demande),

### -d'une prestation de défense amiable et judiciaire,

Domaines concernés : Conflit individuel du travail, mise en cause personnelle devant les tribunaux répressifs, victime de diffamation.

-Amiable : l'assureur effectue les démarches nécessaires auprès de la partie adverse afin d'obtenir une solution négociée au mieux des intérêts de l'assuré.

-Judiciaire : Paiement des frais d'honoraires et des frais d'exécution. L'assuré a la liberté de choix de son avocat, le plafond de dépenses est de 20 000 € par sinistre, le seuil d'intervention est de 200 €.

**Attention !** Il est important de payer votre cotisation avant le 1<sup>er</sup> janvier. En effet, si vous étiez syndiqué l'année scolaire dernière, votre assurance prendra effet immédiatement et elle ne connaîtra pas de rupture, si vous êtes nouveau syndiqué votre assurance prendra effet à cette date. Si votre cotisation syndicale était réglée après le 1<sup>er</sup> janvier, non seulement vous ne pourriez pas bénéficier de réduction d'impôts au titre des revenus 2006, mais, de plus, votre assurance ne prendrait effet que 6 mois après votre paiement !

**Alors n'hésitez pas à payer votre cotisation,  
vous ferez ainsi l'économie d'une assurance que vous souscrivez peut-être déjà par ailleurs !**

**Adhérents du CNGA,  
si vous avez besoin d'une assistance  
juridique en matière professionnelle  
et/ou syndicale, contactez**

**Monsieur Michel Savattier  
au 06.60.62.02.12**

# Cotisation annuelle 2006-2007

## INDICES MAJORÉS

Indice 287 et au-dessous .....	87,00 €
De l'indice 288 à l'indice 308 .....	93,00 €
De l'indice 309 à l'indice 353 .....	105,00 €
De l'indice 354 à l'indice 404 .....	117,00 €
De l'indice 405 à l'indice 457 .....	132,00 €
De l'indice 458 à l'indice 500 .....	144,00 €
De l'indice 501 à l'indice 553 .....	153,00 €
De l'indice 554 à l'indice 600 .....	165,00 €
De l'indice 601 à l'indice 657 .....	177,00 €
De l'indice 658 à l'indice 702 .....	189,00 €
De l'indice 703 à l'indice 750 .....	201,00 €
Indice 751 et plus .....	210,00 €

## RETRAITÉS

### Retraite brute (ou *Principal*) et Congé de Fin d'Activité

Inférieure à 900 € .....	69,00 €
De 900 à 1100 € .....	81,00 €
De 1100 à 1300 € .....	90,00 €
De 1300 à 1500 € .....	96,00 €
De 1500 à 1750 € .....	99,00 €
De 1750 à 2000 € .....	105,00 €
De 2000 à 2200 € .....	114,00 €
Au dessus de 2200 € .....	126,00 €

## ADHESION - ABONNEMENT

Académie : .....

M., Mme, Mlle ..... Prénom ..... Tél. ....

Adresse personnelle .....

Etablissement scolaire .....

Fonction .....

Discipline .....

Echelon ..... Indice ..... depuis le .....

- **ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an**

- M'abonne seulement à l'UA (40 € pour 1an, fiscalement non déductible)

e-mail :

A... le...

Signature

Montant  
de la cotisation

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

**CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga@cnga.fr  
CCP : CNGA, Centre LA SOURCE no 30-101-96 T**